

AUTOMOBILES
CITROËN

SERVICES A LA CLIENTELE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Depuis le 17 Juillet 1972, les moteurs de ces véhicules sont équipés d'une cartouche filtrante « PURFLUX » (Inscriptions rouges sur fond jaune).

NOTA : Cette cartouche doit être impérativement remplacée à la révision des 1000 km.

PIECES DE RECHANGE

Les coffrets de remise en état moteur (embiellage) vendus par le Service des Pièces de Rechange, contiennent cette nouvelle cartouche.

Le Service des Pièces de Rechange continue à fournir la cartouche « PUR-FLUX » n° AM 223 105 A. (Inscriptions noires sur fond jaune) qui doit être montée lors de la révision des véhicules aux 1000 km ou à la révision des moteurs aux 1000 km lorsque ceux-ci ont été remplacés ou réparés (échange de vilebrequin).

REPARATION.

Les conditions de montage restent identiques.

Se conformer aux inscriptions portées sur la cartouche.



NOTE TECHNIQUE

N° 162 A

Le 15 Novembre 1972

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES A

AKS (AK série AK)

2 cv 6 (AZ série KA)

DYANE 6 (AY série CB)

MEHARI (AY série CA)

AMI 8 Tous Types

MOTEUR

Cartouche de filtre à huile

SOCIETE ANONYME AUTOMOBILES CITROEN

CAPITAL 600.000.000 F - SIEGE SOCIAL 117 à 167, QUAI ANDRE CITROEN - 75747 PARIS CEDEX 15 - R.C. SEINE 64 B 5019
DTAV (ASSISTANCE TECHNIQUE) - 163, Avenue Georges Clémenceau - 92 000 NANTERRE - Tél. 204-40-00 - Postes 577 et 578